

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D' ASTRIDA.

N° 428/T.P.

Objet:



Astrida, le 23 février 1951.-

U R G E N T

Monsieur le Commissaire de Police,

Comme suite à mon n°3297/Sec. du 28-11-50,
dont j'annexe une copie à la présente, j'ai l'honneur de vous
faire savoir que les taques ne m'ont pas été renvoyées.

Je vous saurais gré de bien vouloir me les
envoyer à la première occasion.

Confraternellement.

Le Commissaire de Police,
Ch. LEES,

Monsieur le Commissaire de Police

de & à

K I G A L I .-